

INSTRUCTIONS POUR LA REDACTION DE LA DECLARATION DE SOUPÇON ET SES ANNEXES

UTRF : Unité de Traitement du Renseignement Financier

I. Déclaration de soupçon :

Partie 1 :

- 1.1 Référence donnée par la personne assujettie à la déclaration de soupçon.
- 1.2 Date d'envoi de la déclaration de soupçon, par la personne assujettie à l'UTRF.
- 1.3 Partie réservée à l'UTRF

Partie 2 :

- 2.1 Désignation de la personne assujettie.
- 2.2 Catégorie de la personne assujettie.
- 2.3 Nom et Prénom du correspondant habilité par la personne assujettie.
- 2.4 Téléphone du correspondant habilité par la personne assujettie.
- 2.5 Fax du correspondant habilité par la personne assujettie.
- 2.6 E-mail du correspondant habilité par la personne assujettie.

Partie 3 :

Partie de synthèse où, le correspondant fait une synthèse de la déclaration de soupçon, et mentionne, en outre, les points suivants :

- Les motifs de soupçon ;
- La période des faits ;
- L'identifiant ou la référence de la principale opération ayant déclenché la déclaration de soupçon.
- La principale personne physique ou morale concernée.
- Le montant total en jeu.
- L'appréciation du risque de blanchiment (Bas, Moyen, Elevé).

Partie 4 :

Le correspondant liste dans un ordre chronologique, les opérations liées à la déclaration de soupçon.

Pour chaque opération, il donne son identifiant ou sa référence utilisé par la personne assujettie, sa date et heure et la référence de l'annexe jointe à la déclaration de soupçon contenant le détail de l'opération en question.

Partie 5 :

Le correspondant liste les personnes physiques liées aux opérations relatées dans la partie de la déclaration de soupçon.

Pour chaque personne physique, mentionner le nom, le prénom, le rôle (Client, Bénéficiaire, Donneur d'ordre, Garant, ...) et la référence de l'annexe jointe à la déclaration de soupçon contenant le détail de la personne physique concernée.

Partie 6 :

Dans cette partie, le correspondant liste les personnes morales liées aux opérations relatées dans la déclaration de soupçon. Pour chaque personne morale, il donne la désignation ou la raison sociale, le rôle (Client, Bénéficiaire, Donneur d'ordre, Garant, ...) et la référence de l'annexe jointe à la déclaration de soupçon contenant le détail sur la personne morale concernée.

Partie 7 :

Cette partie doit comporter, en détail, les faits qui ont amené à procéder à la déclaration de soupçon et leur analyse approfondie. Elle rapporte également l'appréciation quant au risque d'occurrence de délits de blanchiment. Cette partie comprend notamment les éléments suivants :

- Période et nature détaillée des faits ;
- Indices de blanchiment ;
- Liens entre les personnes et les opérations citées (rôles des personnes dans les opérations) ;
- Liens entre les personnes impliquées (degré de parenté, liens d'affaires, ...)
- Conclusions et actions entreprises.

Partie 8 :

Liste des documents constituant le dossier que la personne assujettie garde à la disposition de l'UTRF pour toute demande ultérieure. Cette liste comprend une description du contenu de chaque document et sa référence.

II. Annexes :

Pour chaque modèle d'annexe, les instructions ci-dessous, correspondent aux cases des annexes portant le même numéro.

Annexe A :

1. Identifiant ou référence de l'opération donné par la personne assujettie.
2. Description de la nature de l'opération.
3. Date de l'opération ;
4. Statut de l'opération en question : (Exécutée, En cours, Non exécutée).
5. Date de l'exécution de l'opération :
 - a. Si l'opération a déjà été exécutée c'est la date de son exécution.
 - b. Sinon, c'est la date prévue pour son exécution.
6. Liste des devises utilisées y compris le dirham et leurs contre-valeurs.
7. Instrument(s) financier(s) utilisé(s) ou prévu(s) pour la réalisation de l'opération.
8. Informations complémentaires concernant l'opération en question, que le correspondant peut mettre à la disposition de l'UTRF.

Annexe B :

1. Nom de la personne physique en question.
2. Prénom de la personne physique.
3. Adresse de la personne physique comprenant également le pays de résidence.
4. Profession de la personne physique.
5. Date de naissance de la personne physique.
6. Lieu de naissance de la personne physique comprenant également le pays.
7. Nationalités de la personne physique.
8. Type de document d'identité officiel, utilisé pour identifier la personne physique (Carte d'Identité Nationale, Passeport, ...).
9. Numéro du document d'identité utilisé (Point 8) pour identifier la personne physique.
10. Informations complémentaires concernant la personne en question, que le correspondant peut mettre à la disposition de l'UTRF.

Annexe C :

1. Raison sociale de la personne morale en question.
2. Pour les personnes morales en disposant, saisir le centre du registre de commerce libellé en lettres et le numéro de registre de commerce.
3. Le numéro de la patente de la personne morale en question.
4. La forme juridique de la personne morale citée.
5. Siège social de la personne morale concernée.
6. Objet social de la personne morale en question.
7. Secteur d'activité de la personne morale.
8. Informations complémentaires concernant la personne en question, que le correspondant peut mettre à la disposition de l'UTRF.

Formulaire de désignation des correspondants auprès de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier (UTRF)

Document à envoyer à l'UTRF
BP 21 488 – Rabat Ennakhil 10113
- Rabat -

Personne assujettie :
Secteur d'activité :
Adresse :
N° du téléphone :
N° du Fax :

Conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et au chapitre II de la Décision de l'UTRF (D 2/09) du 24 septembre 2009, nous vous communiquons ci-après la liste des personnes habilitées à faire des déclarations de soupçon pour le compte de (Nom de la personne assujettie).

	Correspondant	Suppléant 1	Suppléant 2
Nom & prénom			
Fonction			
N° téléphone			
N° fax			
E-mail			
Signature			

Fait à....., le --/--/----

Cachet et signature de la personne assujettie

